



Cas EXCEPTIONNEL d'indisponibilité du représentant à l'AG

Votre collecteur a bien été renvoyé dans les délais, (*soit 20 jours avant*), MAIS vous ne pouvez finalement pas assister à l'AG pour cause exceptionnelle, **vous pouvez donner pouvoir, jusqu'à la date de l'AG, à une personne habilitée :**

- membre de votre CA *pour ACCA et AICA*
- ou adhérent de votre choix *pour les chasses privées*

en retournant **le coupon ci-joint par courrier** à l'adresse de la FDC25 :

Fédération des Chasseurs du Doubs
Rue du Châtelard
25360 GONSANS

ou en l'apportant **le jour de l'Assemblée Générale.**



- Assemblée Générale 2024 -

ACCA / AICA/ CHASSE PRIVEE de :

Pouvoir (Attention ! cet encadré n'est à remplir qu'en cas de remplacement du Président à l'AG par une personne habilitée comme expliqué ci-dessus)

Je soussigné(e)....., président(e) de ACCA / AICA / CP
de :.....

donne pouvoir à : Mr/M^{me}

membre du CA

adhérent de la chasse privée

Signature du Président donnant mandat

Signature de la personne acceptant le mandat